

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Allianz Epargne Salariale -ALLIANZ EPARGNE ACTIONS ISR SOLIDAIRE Catégorie d'actions C (EUR)

Compartiment d'Allianz Epargne Salariale, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) soumise au droit français dont la société de gestion est Allianz Global Investors GmbH, société du groupe Allianz Global Investors

CODE ISIN:
FR0011963115

Allianz 
Global Investors

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM est un compartiment de SICAV, relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE, de classification AMF « Actions de pays de la zone euro », ayant pour objectif d'obtenir une performance à long terme en investissant majoritairement sur des actions d'entreprises qui satisfont aux critères de développement durable (politique sociale, respect des droits de l'homme, gouvernance d'entreprise, politique environnementale et comportement de marché) et en titres d'entreprises solidaires.

Nous serons exposés pour une part de 60% au minimum dans des actions de la zone Euro respectant les critères ISR ou en OPC investis dans ces mêmes valeurs, et hors zone euro limitée à 10% maximum de l'actif. Conformément à la vocation solidaire du fonds, entre 5% et 10% de l'actif du fonds sont investis soit en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du Travail ou en titres émis par des sociétés de capital-risque, sous réserve que leur actif soit composé au moins de 40% de titres émis par des entreprises solidaires mentionnées au Code du Travail. Ces entreprises interviennent dans des secteurs tels que l'aide à la personne, la réinsertion par l'emploi, le logement.

Au sein de l'univers d'investissement, un minimum de 20% est considéré comme non investissable sur la base de l'analyse ESG quantitative qui est une approche « best-in-class », renforcée par une règle de « worst practice ». Notre analyse ESG quantitative donne lieu à des notations ESG propriétaires allant de 0 à 4. Le portefeuille doit avoir une notation moyenne de 2 au minimum. La prise en compte des critères extra-financiers (droit de l'homme, gouvernance d'entreprise, social, environnement) est systématique et couvre au moins 90% du portefeuille. Sont exclus de l'univers d'investissement les titres d'émetteurs considérés comme violant les Droits de l'Homme. Des données provenant

de fournisseurs tiers sont utilisées dans le cadre de la recherche ESG, ce qui peut générer certaines limites au regard de la fiabilité des données. Le fonds ne bénéficie pas du label ISR. Nous pourrions intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, dans les limites prévues par la réglementation, dans un but de couverture et d'exposition.

L'OPCVM est géré activement. L'indice: MSCI EMU Total Return Net (in EUR) est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. Nous sommes donc libres de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Vous pouvez demander chaque jour le remboursement de vos catégories d'actions au Teneur de compte conservateur des parts, un jour ouvré précédant la date de valeur liquidative établie quotidiennement (à l'exception du jour de fermeture de la bourse de Paris et jours fériés français légaux) avant 10 heures pour les ordres adressés par courrier, et avant 23h59 pour les ordres saisis sur internet. Les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

La catégorie d'actions C, destinée à tous souscripteurs, capitalise les revenus chaque année.

Recommandation: Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans. Nous attirons votre attention sur le blocage légal de vos actions pendant 5 ans (dans le cadre du PEE) et jusqu'au départ à la retraite (dans le cadre du PERCO), sauf cas de déblocage anticipés prévus par la Loi.

Profil de risque et de rendement

← A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible →
→ A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé →



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Compte tenu de la stratégie mise en place, des actifs utilisés listés ci-dessus (principalement des actions de la zone Euro respectant les critères ISR) et de la volatilité constatée dans le passé, cet OPCVM appartient à la catégorie 6. Les OPCVM de catégorie 6 sont historiquement très volatils. La volatilité indique dans quelle mesure la valeur de l'OPCVM a fluctué à la hausse et à la baisse dans le passé. La valeur des parts ou actions d'un OPCVM de catégorie 6 peut fortement fluctuer par rapport aux volatilités historiques observées.

Les risques importants non pris en compte par l'indicateur: NÉANT.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des catégories d'actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0,00 %
Frais de sortie	0,00 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	0,71 %
----------------	--------

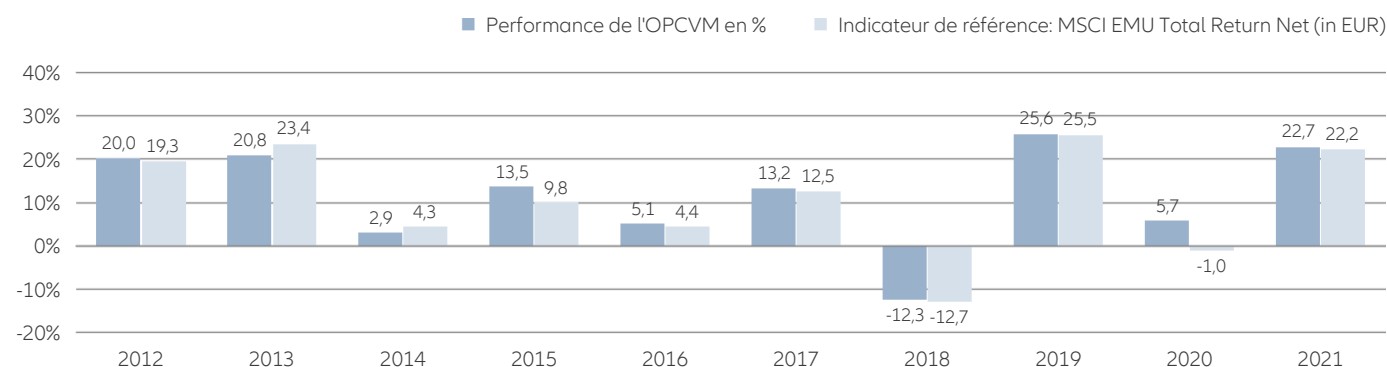
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	néant
---------------------------	-------

Ce chiffre se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent, clos le 31.12.2021, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas: les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet <https://fr.allianzgi.com>.

Performances passées



Les performances passées affichées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances passées indiquées ici tiennent compte de l'ensemble des frais et commissions.

Le fonds a été lancé en 2014 (changement de forme juridique et

de code ISIN sans impact sur l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement). Cette catégorie d'actions a été lancée le 18.07.2014.

Les performances de l'OPCVM ont été calculées en EUR.

Informations pratiques

Dépositaire: State Street Bank International GmbH – Paris Branch

Nom du teneur de compte: Amundi Tenues de Compte

Forme juridique: SICAV SAS à compartiments

Vous pouvez obtenir gratuitement copie du prospectus/rapport annuel/document semestriel en français sur simple demande adressée à Allianz Global Investors GmbH, Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort sur le Main – Allemagne ou à Allianz Global Investors, Succursale Française, 3 Boulevard des Italiens 75113 Paris Cedex 02 ou sur le site internet <https://fr.allianzgi.com>.

La valeur liquidative ainsi que d'autres informations relatives à l'OPCVM sont disponibles auprès: d'Allianz Global Investors GmbH, Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort sur le Main – Allemagne ou auprès: d'Allianz Global Investors, Succursale Française, 3 Boulevard des Italiens 75113 Paris Cedex 02 ou sur le site internet <https://fr.allianzgi.com>.

Des informations relatives à la politique de rémunération en vigueur, y compris une description des méthodes de calcul des

rémunérations et gratifications de certaines catégories de salariés ainsi que l'indication des personnes chargées de la répartition sont disponibles sur <https://regulatory.allianzgi.com> et sur demande et sans frais en version papier.

L'OPCVM est soumis à la législation fiscale française. Cela peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle. Pour plus d'informations, merci de vous renseigner auprès de votre conseiller fiscal.

La responsabilité d'Allianz Global Investors GmbH ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Allianz Global Investors GmbH est agréée en Allemagne et réglementée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin).

Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 22.08.2022.